



Ottawa, le 9 février 2007

AVIS DES DOUANES 07-003

Documentation d'importation (B3) — Codage des marchandises provenant de la Slovénie : remplacement du code de devise

1. Depuis le 1^{er} janvier 2007, « EUR » est le code de devise qui doit être inscrit pour les importations de la Slovénie dans le champ n° 17 – Code de devise sur le formulaire B3, *Douanes Canada – Formule de codage*. « EUR » est le code de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour l'euro.
2. Le code de devise « SIT », code de l'ISO pour le tolar slovène, est périmé depuis le 31 décembre 2006.

3. Pour toute question sur la façon de remplir le formulaire B3, veuillez vous adresser au :

Gestionnaire
Politique de déclaration en détail et de rajustement
Division de la politique visant l'agrément, l'exportation
et la comptabilisation commerciale
Direction générale de l'admissibilité
Agence des services frontaliers du Canada
191, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0L8

Téléphone : 613-941-3123
Télécopieur : 613-946-0242

Pensez à recycler!



Imprimé au Canada